

Questions orales

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, c'est ce que je vais faire, mais c'est en contradiction avec les renseignements que j'ai reçus des compagnies de navigation.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS**LE PARTAGE DES VOLS NOLISÉS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS AUX TERMES DU NOUVEL ACCORD**

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Hier, le représentant de Témiscamingue a posé au ministre une question sur les accords relatifs aux vols nolisés et les autres accords aériens et le ministre a répondu que les accords bilatéraux ont été conclus. Le ministre révélerait-il à la Chambre les détails sur la manière dont le trafic nolisé doit être partagé entre les États-Unis et le Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on va étaler ces accords sur une période de quelques années. Je pense que les deux premières années, les Américains auront droit à 10 p. 100 du trafic vers la Floride et 10 p. 100 de celui vers Hawaii avec une moyenne de 15 p. 100 par exemple vers toutes les autres stations du villégiature du Sud. Les deux années suivantes, ce sera 20 p. 100 pour la Floride et 20 p. 100 pour Hawaii avec une moyenne de 25 p. 100 et, à partir de 1978, je suppose que ce sera 25 p. 100 pour la Floride et Hawaii et une moyenne de 35 p. 100.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, étant donné la complexité des accords et leurs vastes répercussions et du fait que le gouvernement américain doit ratifier ces accords, le ministre pourrait-il bientôt renvoyer la question des accords aériens bilatéraux et surtout des accords sur les vols nolisés au comité des transports?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je pourrai les renvoyer au comité dès qu'ils auront été signés.

M. l'Orateur: Le député peut poser une autre question supplémentaire, après quoi la présidence donnera la parole au représentant de Fraser Valley-Est.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire est assez simple. D'une part le gouvernement américain, c'est-à-dire ses législateurs...

M. l'Orateur: A l'ordre. On a donné la parole au député pour qu'il pose une question supplémentaire.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'allais demander au ministre s'il était prêt à le faire avant que le cabinet et le gouvernement des États-Unis ne donnent leur ratification.

M. Marchand (Langelier): Non, monsieur l'Orateur. Je ne pense pas que cela ait jamais été fait par le passé. Peut-être avons-nous raison ou peut-être avons-nous tort de signer cet accord et s'il n'est pas judicieux, nous serons critiqués, mais je ne vois pas comment nous pourrions négocier avec un pays étranger, en arriver à un accord, puis le renvoyer à un comité et que ce dernier dise qu'il ne l'accepte pas. Dans de telles circonstances, il serait inutile de négocier des accords avec n'importe quels autres pays.

[M. Reynolds.]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS**DEMANDE DE RENFORCEMENT DES EFFECTIFS POUR UNE ACCÉLÉRATION DE L'ÉTUDE DES DEMANDES DE PENSION**

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné le long retard continué dans l'étude des demandes de pensions et que beaucoup d'anciens combattants mourront avant que leurs demandes ne soient étudiées, le ministre se propose-t-il de trouver du personnel et des ressources supplémentaires pour accélérer l'étude de ces demandes, allégeant ainsi les difficultés dans lesquelles se trouvent actuellement beaucoup de ces anciens combattants à cause de l'inflation?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire que mon ministère a considérablement accéléré l'étude des demandes. Nous avons engagé des employés supplémentaires, des commissionnaires, etc. J'aimerais dire à la Chambre qu'il faut un certain temps pour que les gens se familiarisent avec les problèmes médicaux et la loi, mais nous avons embauché du personnel de soutien qui a presque terminé son travail. Je pourrai, très bientôt, faire un rapport à la Chambre des communes sur la situation mais nous avançons très bien.

M. Patterson: Le ministre voudrait-il nous dire si son ministère rattrape le retard et pourquoi ceux qui ont fait une demande il y a plusieurs années attendent toujours? Ils ont maintenant entre 70 et 80 ans.

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, dans ces termes, la situation ne paraît pas très souriante. Beaucoup de nos requérants sont maintenant pensionnés. La Loi de 1971 qu'a adoptée le gouvernement précédent encouragerait beaucoup d'anciens combattants à refaire une demande. En conséquence, le processus est long, mais nous rattrapons le retard.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES**DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT DE L'EST EN PÉTROLE À PRIX RÉDUIT**

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Dans sa réponse au député de Saint-Hyacinthe, hier, le ministre a dit qu'on visait à long terme à procurer à l'industrie canadienne le pétrole et les dérivés du pétrole à un prix inférieur au prix international. Étant donné que le Québec et les provinces Atlantiques paient à l'heure actuelle le pétrole au prix international, quelle stratégie industrielle à court terme le ministre envisage-t-il pour atteindre l'objectif à long terme du gouvernement?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député doit, dans sa question, tenir compte d'un autre fait. Pendant des années, le Québec et les Maritimes ont bénéficié d'un prix inférieur à celui du reste du Canada. Il faudra quelques années avant que nous ne soyons complètement autonomes.